

	<p style="text-align: right;">URSEN-CGT Maison des syndicats 1 place de la gare de l'Etat Case postale n° 1 44276 NANTES Cedex 2 ☎ 02 28 08 29 96 cgteduc-nantes@orange.fr http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/</p>
--	---

Déclaration au CAEN du 25 novembre 2016

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CAEN.

1) *Dans l'éducation nationale, encore beaucoup de postes manquants et toujours beaucoup de précarité*

Malgré les promesses gouvernementales, les postes manquent dans l'Education nationale comme dans tous les services publics. Les créations annoncées n'ont pas compensé les ouvertures d'établissement, les départs en retraite, la remise en route du dispositif des stagiaires enseignants supprimé par le gouvernement Sarkozy. Ils ne permettent pas de faire face non plus à la démographie qui fait exploser le nombre d'élèves par classe (parfois jusqu'à plus de 35 élèves).

La réforme du collège provoque des dégâts au niveau des postes car il manque notamment de nombreux enseignant-es avec l'introduction de la 2^{nde} langue dès la 5^{ème}. Mi-octobre, 254 postes n'étaient pas pourvus dans l'académie (80 dans le 44, 19 dans le 53, 59 dans le 72, 50 dans le 49 et 45 dans le 85).

Cette rentrée prouve une fois de plus que le recours aux non titulaires et personnels précaires, est encore institué comme un axe majeur de la gestion des personnels par le rectorat de l'académie de Nantes qui estime qu'un volant de non-titulaires est indispensable pour mieux fonctionner.

Par exemple, alors qu'en 2015, l'académie recrutait 1069 professeur-es contractuel-les CDD, elle en recrute cette année 1233 : ce chiffre prouve une fois de plus le recours croissant à la précarité dans notre académie.

Dans l'Éducation nationale, la CGT Educ'action revendique une titularisation sans condition de concours ni de nationalité et avec une formation adaptée.

2) *Apprentissage/ mixité*

En préalable, nous constatons, concernant l'offre de formation le développement des mixages des publics, ce que nous dénonçons.

Les Inspections Générales viennent de publier un [rapport](#) intitulé "Comment développer l'apprentissage dans les lycées professionnels".

Ce rapport préconise une extension de la mixité des parcours et de la mixité des publics. Il veut faire de l'apprentissage une "composante naturelle" des établissements technologiques et professionnels.

Sans aucun élément d'analyse, l'apprentissage est présenté comme la solution à tous les problèmes : manque d'attractivité des filières, échec de l'insertion professionnelle, décrochage... Tant pis si la réalité de l'apprentissage n'est pas vraiment celle-là !

Alors qu'ils admettent eux-mêmes que le nombre de sections mixtes est très faible, les Inspecteurs font des quelques statistiques dont ils disposent (sur l'académie de Caen) leurs seuls arguments en faveur de la mixité des publics, ignorant, de fait, les problèmes pédagogiques et d'organisation importants que cela engendre. Les obstacles pédagogiques à la mixité des publics sont balayés d'un revers de manche. Méprisant le savoir-faire des enseignant-es de lycée professionnel, le rapport préconise une "professionnalisation des acteurs en termes d'ingénierie pédagogique".

La CGT Educ'action continue d'exiger l'arrêt de cette promotion de l'apprentissage uniquement pour répondre aux besoins du patronat. Elle continue de penser qu'une formation professionnelle initiale de qualité doit d'abord pouvoir se faire sous statut scolaire. Non pas par sectarisme idéologique mais bien parce que cette formation est plus efficace, plus démocratique et porte l'idée de l'émancipation.

D'autre part, la régionalisation de la voie professionnelle se profile. Celle-ci a pour principale conséquence de coller au plus près des besoins du patronat : une main d'œuvre opérationnelle pour les productions locales au détriment d'une formation et d'une culture générale qui peut justement permettre aux jeunes de retrouver un emploi lorsqu'ils en perdent un et de permettre l'apprentissage complet...de la citoyenneté.

3) *Scolarisation des élèves « sans papiers »*

La CGT Educ'Action Nantes se mobilise auprès des élèves scolarisés sans papiers et leurs familles. Elle défend le droit à l'éducation des enfants et des jeunes scolarisés en France et le droit des familles de vivre en France. À l'heure actuelle, ce sont des dizaines de jeunes mineurs ou majeurs sans-papiers scolarisés dans l'académie qui se trouvent dans des situations de grande précarité (logement, finances...) et dont l'avenir sur le territoire est plus que menacé. Pour certains, nous sommes dans des situations urgentes et dangereuses.

Ce sont aussi des jeunes à qui on promet un emploi en fin de formation mais qui ne sont pas embauchés faute de réponse des préfectures de département sur leur situation.

La CGT Educ'Action Nantes reste mobilisée pour la défense de tous les sans-papiers et revendique leur régularisation. Elle revendique également dans les établissements, l'ouverture de classes allophones à hauteur des besoins pour permettre à toutes et tous de pouvoir suivre des études sereines et dignes.